



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ RÈGLEMENT 254-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Lors de la séance ordinaire du conseil le 10 février 2025 le règlement portant le numéro 254-2025 a été adopté.

**RÈGLEMENT 254-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 169-2016 VISANT A
COMBATTRE LES PLANTES ENVAHISSANTES DANS LES PLANS D'EAU
DE LANTIER AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION DES VIGNETTES**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Date d'adoption : 10 février 2025

Date d'entrée en vigueur : 11 février 2025

DONNÉ à Lantier ce 11^e jour de février de l'an deux mille vingt-cinq

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier